

Année scolaire : 2020-2021

Bosch i Gimpera 6-10

08034 Barcelone

N° d'identification : G08460222

N° de Séance : 2

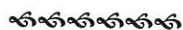
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DU 17 NOVEMBRE 2020

A 18h15 en visioconférence

Ordre du jour

- Installation du Conseil établissement
Mise en place des différents conseils (Conseil du Secondaire, Conseil de discipline, Conseil école-collège, Commission Hygiène Sécurité et des Conditions de travail)
- Formation des personnels 2020-2021
- Carte des emplois : postes de résidents 2021-2022
- Questions matérielles et financières :
 - Budget initial 2021
 - Tarifs annexes 2021
 - Contrats et conventions
 - Information sur l'impact financier de la COVID au LFB.



Procès-verbal de la séance du Conseil d'Établissement du mardi 17 novembre 2020

L'an deux-mille vingt, le mardi dix-sept novembre à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil d'établissement du Lycée français de Barcelone se sont réunis en visioconférence.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents (annexe 1) qui laisse apparaître un total de 21 votants présents. Le quorum est atteint.

Le PV de la séance est présenté dans sa version définitive (annexe 1bis)

➤ **Vote** : le PV du CE du 8 octobre 2020 est adopté à l'unanimité (21 votants)

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Proviseur indique que les professeurs et les parents d'élèves de l'APE ont rédigé des déclarations liminaires (annexes 2 et 3) ; ils sont invités à les lire.

Mme Lacombe (représentante des personnels enseignants) et Mme Monard (Présidente de l'APE) en font respectivement lecture.

M. le Proviseur invite les membres à réfléchir sur le type de questions qui doivent être posées en CE à la suite de la vingtaine de questions complémentaires qui lui sont parvenues. Certaines questions sont légitimes mais ne relèvent pas d'un CE et ne doivent pas attendre cette instance pour être transmises et traitées.

Il précise également qu'un dernier point d'actualité sera ajouté en fin de séance puisqu'il est nécessaire de faire un bilan de situation sanitaire, sécuritaire, évaluations et examens...questions au cœur de la gestion de l'établissement.

1/ Installation des différents conseils et commissions

Le Proviseur commence par féliciter et remercier les membres nouvellement élus en tant que mandataires et parties prenantes de l'établissement.

En ce début d'année doivent être mis en place les conseils et commissions ; les membres choisis doivent être des membres élus du CE ou non, selon les commissions : cela est précisé dans les textes.

M. Khelif, parent d'élève de l'ALI, demande à participer à chaque conseil.

Les places de titulaires parents sont donc mises au vote. Sont élus : Mme Monard, Mme Gatignol et M. Autret.

M. Bastianelli indique qu'il espère ne pas avoir à convoquer le conseil de discipline lors de l'année en cours.

Le conseil du secondaire et le conseil de discipline sont votés à l'unanimité.

Il y a également la Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Au LFB, il s'agit d'une commission fusionnée entre la CHSCT modèle AEFE et le comité d'entreprise espagnol. Cette formule a été validée par l'AEFE. Elle est composée des représentants de l'administration, des personnels et d'une experte, le médecin scolaire du LFB.

Elle est votée à l'unanimité.

M. Sabatier se réjouit de l'existence de cette commission sous cette forme et rappelle qu'en tant que comité d'entreprise, tous les membres du personnel faisant partie de la commission doivent être formés aux Riesgos Laborales. Il propose d'ailleurs que les autres membres – français – le soient aussi.

Arrivée de Mme Ducruet, il y a maintenant 23 présents et membres délibératifs.

Il y a également la commission École-Collège, qui sera complétée plus tard. Cette commission n'est pas composée par des membres du CE, elle est présentée au CE pour information.

2/ Formation des personnels 2020-2021

Le Proviseur informe le CE qu'une réunion de la cellule formation continue du LFB a eu lieu le 30 septembre dernier. À cette occasion ont été étudiées toutes les demandes de formation continue faites par le personnel. Il s'agit de tous types de stages organisés par l'AEFE pour la zone Europe ibérique (ZEI). Il y a eu un nombre important de candidatures. Le LFB a généralement droit à 2 places pour un même stage. Il y a donc eu des choix à faire en fonction d'un classement : nombre de demandes effectuées par chaque professeur et en essayant que chacun ait l'opportunité de suivre au moins un stage, voire 2 si possible et en mettant la priorité sur ceux qui n'avaient pas eu ou peu de stages les années précédentes.

Tous ces stages se font en distanciel au moins jusqu'à Noël voire jusqu'en mars 2021.

Les formations ont lieu pour moitié sur des temps synchrones (il s'agit de temps dédié à la formation où tous les stagiaires travaillent en même temps) pour moitié sur des temps asynchrones (chaque stagiaire travaille au moment qui lui convient).

Selon Mme Lacombe, les professeurs déplorent que les formations puissent avoir lieu sur le temps dit « libre ». Elle rappelle par ailleurs qu'il existe des formations officielles mais aussi des formations faites entre collègues qui partagent leurs connaissances, nombreuses en ce début d'année. Les temps de formation se sont réduits au fil des ans et cela ressemble beaucoup plus à de l'autoformation. Pour autant, elle rappelle que la formation est un droit.

3/ Carte des emplois

Les postes de résidents : il y a 2 postes gelés ; ce sont des postes qui n'ont pas pu être attribués. Ces postes ont finalement été pourvus via des recrutements en local :

- Poste de SPC, à la suite d'un déplacement de personnel.
- Poste de professeur des écoles (poste 1620) dont l'académie d'origine a refusé le détachement.

Le LFB a demandé le maintien de ces 2 postes de résident pour l'année 2021-2022.

Il y a aussi une demande de départ en retraite d'un professeur des écoles mais la demande est trop récente pour avoir un retour de l'Agence.

Enfin, 2 postes sont susceptibles d'être vacants car 2 professeurs ont demandé un changement d'académie.

L'Agence a donné son accord pour le maintien du poste de SPC mais pas pour celui de professeurs des écoles ; en conséquence ce poste de résident sera fermé.

Mme Ducruet (représentante personnel enseignant) s'indigne contre la fermeture de ce poste. Cela est regrettable, car il existe un vivier de titulaires résidents à Barcelone. Elle déplore qu'aucun d'entre eux ne pourra bénéficier du poste.

Avis du Conseil d'établissement sur la fermeture du poste de résident au 31/08/2021 (poste 1620 enseignant du 1^{er} degré).

Vote : 6 voix pour, 17 voix contre, 0 abstentions.

4/ Questions matérielles et financières

A - budget initial 2021

Il s'agit des autorisations des dépenses et des recettes pour l'année civile 2021 (Jan-Déc). Ce sont des prévisions.

M. Mathieux rappelle les grands indicateurs globaux du LFB communiqués par l'AEFE (Fiche Aide nette), comme par exemple :

Nombre d'élèves boursiers : 227

1 10 000 € c'est ce qui est versé par l'agence et dont bénéficient les familles boursières.

Notre établissement se finance à hauteur de 72 %, le reste étant à la charge de l'AEFE.

Les tarifs

Les effectifs constatés à la rentrée

La masse salariale des expatriés, des résidents, ...

M. Mathieux en profite pour rappeler les notions importantes du budget, comme par exemple les AE : Autorisations d'engagement et les CP : crédits de paiement.

Les AE constituent la limite supérieure des engagements pouvant être pris par l'établissement au cours d'un exercice budgétaire. Le fait générateur de la consommation des AE est un engagement sur un montant ferme et déterminé vis-à-vis d'un tiers, y compris sur la part qui sera décaissée sur les exercices futurs.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice.

Une nouveauté cette année dans la présentation du budget : la suppression des flux croisés entre les services centraux et les EGD. Ainsi, la PRR ou les bourses, notamment, n'apparaîtront plus dans les budgets.

Mme Gatignol (Parent d'élève APE) indique que cette nouvelle présentation du budget est très surprenante et qu'elle ne reflètera plus les montants des charges réelles du LFB, alors que ces charges seront toujours bien à payer par l'établissement. Il faudra alors s'intéresser aux flux de trésorerie. Elle rappelle que les parents d'élèves auront d'ailleurs à cœur de se battre pour réduire ces charges.

Mme Monard (Parent d'élève APE) demande alors à M. Mathieux si les établissements auront la même obligation de transparence de présenter la trésorerie. Mr Mathieux répond par l'affirmative. La trésorerie devient en effet un outil principal à côté du fonds de roulement. Ces 2 leviers permettront de faire le suivi de la gestion et il en sera rendu compte régulièrement.

Les notes d'orientation du budget 2021 :

Orientations pédagogiques : en dépit d'une baisse des recettes des frais de scolarité (-3%), la direction du LFB fait le choix de maintenir les dépenses d'enseignement tant en fonctionnement qu'en investissement. Il s'agit de conserver les mêmes moyens pour la pédagogie, les projets, les activités et l'acquisition d'équipements informatiques. Le budget EDU 13 s'élève à 715 000 €.

Masse salariale et rémunération des résidents : la masse salariale concerne la rémunération des personnels locaux pour un effectif de 179,5 ETP (Equivalent Temps Plein) à la rentrée de septembre 2020 et un montant estimé de 8 400 000 €.

La participation à la rémunération des résidents et HS des résidents s'élève à 4 133 707 €.

Investissements : le budget investissement (gros travaux) s'élève à 1 514 836 €, financé par la CAF (Capacité d'Autofinancement) du Lycée (800 000 €), en diminution, et par prélèvement dans le fonds de roulement pour la différence. Outre les investissements habituels (gros travaux, matériels informatiques, ...), il s'agit aussi de mettre en œuvre le SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière), à la demande de l'Agence, qui prévoit, après la réhabilitation des écoles Élémentaires et Munner, la restructuration de la restauration et du gymnase.

Les études pour sa réalisation, confiées à une maîtrise d'œuvre, et travaux divers (sondages ...), ont commencé en 2020 et se poursuivent en 2021 pour un montant prévu de 714 836 € prélevés dans le fonds de roulement.

1) Les recettes

Elles s'élèvent à 18 MM €.

En comparaison avec le budget initial de 2020, les Frais de Scolarité diminuent de 3% (15,6 MM €), les frais de demi-pension de 9% et les droits d'inscription de 18%.

Ces recettes diminuées exigent une baisse des dépenses pour arriver à un équilibre.

La perte de 153 élèves et l'augmentation des frais de scolarité 20/21, ramenée à 2 % au lieu des 3 % initialement prévus, engendrent une diminution de 800 000 € des frais de scolarité. L'augmentation des frais de scolarité 21/22 ne compensera pas cette perte.

2) Les dépenses

Les rémunérations des personnels de droit local représentent 8,4 MM € pour 179,5 ETP. Il y a eu la création de 4 postes en septembre 2020. Ce sont 19,5 postes de plus depuis 2015, ce qui explique en partie pourquoi la masse salariale a sensiblement augmenté.

Les dépenses d'infirmerie ont explosé ; elles passent de 5 300 € à 40 000 €. Il est même très possible que l'on ira au-delà de ce montant.

Les dépenses de personnel extérieur (130 000 €) correspondent essentiellement aux remplacements de professeurs du Primaire, ainsi que les interventions de la psychologue.

La PRR (participation des frais de scolarité aux revenus des résidents) est = 3 873 776 €. Cela représente 64% des rémunérations des personnels résidents.

Participation aux remboursements des HS et indemnités = 259 931 € (100%).

PFC = 919 565 € (6% des frais de scolarité).

Le budget sécurité (vigiles) s'élève à 250 000 €, les dépenses d'entretien mobilier à 340 000 € et les dépenses de chauffage et électricité à 280 000 €.

Enfin il y a le budget des investissements mobiliers et travaux et entretien du parc immobilier qui représentent les gros travaux que le LFB envisage de faire l'année prochaine et qui s'élève à 1 314 836 €.

Les investissements pour 2021 sont :

- La fin des travaux dans le gymnase de l'élémentaire avec la réfection des vestiaires.
- La protection au feu du bâtiment central par flocage et mise aux normes du local serveur (protection au feu).
- Le réaménagement des bureaux en vue de l'accueil de la nouvelle agence comptable.
- La poursuite et la fin des études de la MO concernant le projet restauration et gymnase secondaire.
- Ainsi que divers travaux relatifs à l'entretien des bâtiments.

Il y a également dans cette enveloppe des achats de matériels informatiques et de mobilier scolaire.

Mme Monard (Parent d'élève APE) demande si les travaux de réaménagement des bureaux seront subventionnés par l'AEFE ou les autres établissements. M. Mathieux confirme qu'une demande de subvention sera effectuée auprès de l'Agence.

Les enjeux du LFB :

• L'attractivité du LFB

On constate qu'au vu l'évolution des effectifs, il y a matière à s'inquiéter.

Le Proviseur reformule l'idée de constituer un groupe de travail sur ce sujet avec les différentes parties prenantes du LFB : les familles, les personnels et professeurs ainsi que les conseillers consulaires. Il faut analyser la situation et trouver des stratégies d'information, de communication et de positionnement de l'établissement.

L'analyse de la baisse des effectifs montre que les familles qui ont quitté le Lycée sont en grande majorité des familles françaises qui sont rentrées en France.

Pour beaucoup ce sont des chefs d'entreprises ou des cadres dirigeants qui ont été rappelés en France par leurs entreprises. Ces familles étaient plutôt sur les niveaux maternelle et élémentaire.

La crise du Covid a un effet conjoncturel sur les effectifs ; mais il y a aussi une érosion structurelle.

Le Proviseur assure que dans les autres écoles internationales de Barcelone, les constats sont les mêmes et sur les mêmes niveaux. Ce n'est donc pas la concurrence des autres écoles internationales qui a causé ces départs, mais bien la situation économique et/ou le positionnement démographique de Barcelone et de la Catalogne ainsi que le choix des familles de scolarisation dans le système local.

C'est à analyser pour le projet d'établissement du LFB.

M. Renaud Le Berre (Conseiller Consulaire) fait remarquer que la relation entre le niveau des bourses et de la baisse des effectifs dans les petites classes. En effet, le système de bourses relativement peu généreux n'incite pas les familles françaises à inscrire leurs enfants. Il souligne qu'il y a également un travail à faire sur ce sujet. L'agence pourrait faire preuve d'un peu plus de générosité de ce point de vue-là.

Il précise aussi que le choix d'installer l'école maternelle Munner dans un quartier vieillissant n'a peut-être pas été stratégique. Il aurait peut-être fallu construire/ouvrir une autre école primaire dans un quartier comme Sant Cugat par exemple.

Enfin, d'après M. Le Berre la nouvelle présentation comptable risque de faire croire que les résidents coûtent cher. Le coût des résidents est une ponction sur la trésorerie des établissements. Pour lui, cette présentation n'est pas forcément neutre.

Mme Monard nuance les propos de Mr Le Berre sur la partie résidentielle du quartier Sarria Sant Gervasi en affirmant que de nouvelles écoles se sont installées dans ce quartier et se remplissent.

- **La maîtrise des dépenses de personnel et des recettes**

M. Mathieux explique et compare l'évolution des différentes charges et recettes depuis 2015 : les frais de scolarité et de demi-pension d'une part, les salaires des personnels de droit local, la Participation à la Rémunération des Résidents (PRR) et la Participation Financière Complémentaire (PFC) d'autre part.

Entre 2015 et 2020, les frais de scolarité ont tendance à stagner alors que la masse salariale augmente inexorablement.

Mme Lacombe fait remarquer que l'augmentation de la masse salariale est en partie due aux suppressions des postes de résidents (- 10).

M. le Proviseur ajoute qu'il y a eu 7 suppressions de postes de résidents mais que dans le même temps il a eu 19 créations de postes qui s'expliquent par la montée en puissance du second cycle. Sur cette période, la masse salariale a augmenté de 30% alors que les recettes n'ont augmenté que de 15%.

Ce sont tous ces paramètres qui forment une équation de pilotage : de quelles ressources dispose l'établissement et quelles sont ses dépenses qui vont permettre d'articuler les besoins du Lycée comme les besoins en personnel par exemple (ou plafond d'emploi). Il faut trouver le bon équilibre.

M. Le Berre s'interroge sur la structure par âge des professeurs résidents et son impact sur la masse salariale.

- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Toujours dans le but de rationaliser et optimiser les dépenses, le LFB a entrepris une recherche d'économie sur les frais de fonctionnement par la mise en place d'une politique d'achat performante :

- Recrutement d'une chargée de mission (avocate) pour la gestion de tous les marchés pour le compte des 3 EGD d'Espagne.
- Tous les contrats font l'objet régulièrement de marchés publics. De plus, les contrats des fournisseurs et prestataires sont pour une durée maximum de 4 ans.

Cela permet de créer une véritable synergie entre les 3 EGD.

- **Les Investissements**

L'objectif est d'optimiser les investissements et qu'ils soient réalistes et soutenables avec une portée pluriannuelle comme le demande l'AEFE.

Il y a les travaux SPSI (Schéma pluriannuel établi en concertation avec l'AEFE) comme le projet de rénovation de l'espace de restauration et du gymnase, et les travaux hors SPSI comme les travaux d'entretien ou les dépenses informatiques.

Le budget 2021 prévoit de prélever 714.836€ dans le fonds de roulement pour le financement du SPSI en cours. Mais en 2022 et 2023, il faudra trouver le financement des 5 858 000 €. Il y aura alors beaucoup moins de disponibilités pour d'éventuels autres projets.

M. Le proviseur rappelle qu'un groupe de travail sera mis en place dès janvier 2021 pour traiter des questions relatives à ce projet qui pourrait démarrer en 2022.

Le budget 2021 s'attache, lui, à gérer les questions plus urgentes comme les travaux de sécurité.

M. Khelif (parent d'élève ALI) demande quand sera renouvelé le contrat de Serunion.

M. Mathieux explique que le contrat a été renouvelé en juillet 2017 pour 3 ans, plus 2 fois 1 an, soit 5 ans au total. En espérant que la fin de ce contrat de 5 ans et la recherche d'un nouveau prestataire coïncident avec les travaux de rénovation de l'espace restauration afin d'inscrire la participation financière pour l'installation des équipements de cantine dans le cahier des charges.

Approbation du budget 2021

Vote : 7 voix contre, 4 abstentions, 12 voix pour, le budget 2021 est approuvé

B – Tarifs annexes 2021

Ils restent inchangés (photocopie, caisse de solidarité, locations des divers espaces, ...)

Approbation des tarifs annexes 2021 :

Vote : 4 abstentions, 19 voix pour, les tarifs annexes sont approuvés

C – Contrats & Conventions

N/A

Règlement financier

Certaines familles ont demandé le remboursement des frais de demi-pension à la suite des confinements de classes ou du confinement isolé d'élèves.

Le règlement actuel ne permettait pas de remise car l'absence des enfants devait être supérieure à 15 jours.

L'AEFE accepte la modification du règlement financier en apportant l'élément suivant :

« Une remise exceptionnelle pourra être accordée aux élèves demi-pensionnaires ne pouvant pas bénéficier du service de restauration pour un cas de force majeure dûment constaté par l'établissement, situation sanitaire exceptionnelle par exemple. »

Mise au vote de la modification du règlement financier :

Vote : 20 voix pour, 3 abstentions, la modification est adoptée

D – Impact Covid sur le LFB

À la suite d'une enquête de rentrée, le lycée a listé et évalué les coûts directs et indirects liés à cette crise sanitaire.

Les coûts directs sont les achats de produits (gel, produits d'entretien), d'affichage des consignes, d'achat d'écrans en plexiglass, le recours à une société externalisée pour la désinfection des locaux (4 personnes pendant une semaine), des renforts surveillants

Il y a aussi des coûts indirects comme le manque à gagner sur la restauration ou sur les remises accordées au 3^{ème} trimestre à la maternelle.

La totalité de ces coûts s'élèvent pratiquement à 2 millions d'euros.

Au mois de novembre, l'Agence souhaitait à nouveau savoir quels étaient les besoins et les attentes concrètes de l'établissement. Il existe 2 plans de soutien des lycées français de l'étranger :

- Une première aide de 100 000 € pour soutenir notamment les capacités numériques, les élèves en difficulté, la mise en place des protocoles sanitaires, les formations des personnels au distanciel ; auquel le LFB aura droit.
- Une deuxième aide de 150 000 € au titre d'une baisse significative des effectifs de plus de 5%. Le LFB est dans ce cas de figure, il devrait logiquement avoir droit à cette aide.

Points d'actualité

- **La question informatique**

Il existe des difficultés de fonctionnement (conjoncturel), et une utilisation de plus en plus importante du numérique (structurel) ; il y a besoin et même urgence à étoffer le service (2 personnes au LFB versus 8 pour le Lycée français de Madrid).

En priorité dans le contexte des nombreuses visio-conférences réalisées dans le cadre de la crise sanitaire, il faut améliorer la qualité de l'internet au LFB. C'est pourquoi ont eu lieu 2 audits croisés afin de déterminer où sont les problèmes. Il semble que la montée en puissance de l'utilisation et quelques points de matériel vétuste soient à l'origine de difficultés.

Il y a aussi des problèmes de matériel sur lequel la direction va travailler avec les professeurs, comme notamment les caméras ou les besoins en ordinateurs portables.

C'est un enjeu capital pour le LFB.

M. Mathieux rappelle d'ailleurs que depuis 2016, le lycée a investi près d'un million d'euros en équipements informatiques.

M. Khelif (parent d'élève ALI) demande à obtenir les rapports de ces audits informatiques.

- **Le baccalauréat**

Dans une intervention récente, le ministre et des textes du Ministère de l'Éducation Nationale a donné des indications sur la façon dont l'évaluation allait être organisée pour le baccalauréat 2021 tant en Première qu'en Terminale. Le contrôle continu sera constitué par les notes des bulletins scolaires qui compteront pour beaucoup.

Il faut donc travailler rapidement sur le sujet puisque les conseils de classe auront lieu dès le mois de décembre : il faudra avoir trouvé un positionnement par rapport aux évaluations et à la notation. Cela est primordial non seulement pour le baccalauréat mais aussi pour le Parcoursup français ainsi que pour l'orientation vers les études supérieures espagnoles.

Autres questions diverses

Mme Monard

- La montée en puissance du contrôle continu pour la notation au bac est un sujet qui suscite beaucoup de tension chez les familles. Quel sera la part du dialogue avec les familles ?

Pour M. le Proviseur, il faut être patient et laisser les professeurs et les équipes pédagogiques qui décident entre elles ; une phase en direction des parents aura lieu, à travers la saisine du Conseil du 2d degré.

- L'inquiétude est grande également quant à l'harmonisation des notes et ce dès le 1^{er} trimestre.

M. le Proviseur sait que les notes données au 1^{er} trimestre vont compter pour le Baccalauréat, et c'est avec cette perspective qu'auront lieu les conseils de classe.

Mme Lacombe affirme que cette question est également importante pour les professeurs et suscite une vraie réflexion. Elle demande que les parents fassent confiance aux enseignants.

- L'accès des bourses cantine des enfants confinés. Quelle solution peut être apportée aux familles nécessitant une aide à ce niveau-là ? Serunion pourrait-il livrer des paniers repas ?

M. Mathieux confirme qu'effectivement les familles boursières n'ont pas eu droit aux bourses pendant le confinement car les repas n'ont pas été livrés donc pas facturés. Pour cette année, toutes les familles concernées ont été contactées par le Lycée et la direction s'est assurée que les enfants puissent bénéficier d'un repas.

M. Moysan

- Les aides laboratoires au LFB : Ils sont 3 et demandent que le travail fourni soit reconnu. Cela pourrait passer par une validation des acquis d'expérience (VAE) pour obtenir une certification afin de mettre en cohérence leur niveau de diplôme avec leur niveau de responsabilités et changer de grille de salaires. L'autre solution serait de réduire les

nombre d'heures de TP mais cela impacterait directement le pédagogique des cours de sciences.

M. le Proviseur précise que cette question sera à traiter dans le cadre de la discussion du plafond d'emplois. Il indique qu'un premier échange a déjà eu lieu avec le comité d'entreprise.

- La rémunération des professeurs pour le grand oral du bac.

M. le Proviseur dit qu'il n'y a pas de réponse institutionnelle.

Mme Ducruet

- Besoin d'un poste d'informaticien.

Cela fait partie de objectifs et des négociations avec l'AEFE. C'est même un élément nécessaire et prioritaire.

M. le Proviseur clôture le conseil d'établissement par la lecture d'une citation de Cédric Villani tirée de l'ouvrage « *Les Récits de l'Incurable curiosité* » de l'institut Pasteur.

La séance est levée à 21h40.

Catherine Gatignol
Secrétaire de séance



Jean Bastianelli
Proviseur





CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 17 NOVEMBRE 2020 AU LYCÉE FRANÇAIS DE BARCELONE DÉCLARATION LIMINAIRE

Ce début d'année scolaire a été marqué par une situation sanitaire incertaine à travers le monde entier, une situation économique tout aussi instable et des actes d'une rare violence envers le corps enseignant en France. Nos inquiétudes et nos réclamations pourraient paraître insignifiantes au regard des événements qui se sont succédé ces derniers temps. Pourtant elles n'ont jamais été aussi pressantes ni à ce point d'actualité.

Chaque jour, au lycée, nous bataillons avec des problèmes techniques, et c'est un "nous" inclusif, qui englobe aussi bien les enseignant-e-s que l'administration, l'infirmier et les technicien-ne-s. Chaque jour amène son lot de confiné-e-s, re-confiné-e-s, déconfiné-e-s, de mails échangés par dizaines, de solution à bricoler avec notre propre matériel personnel et notre investissement d'éducateur et d'éducatrice pour faire en sorte que chacun de nos 2 850 élèves puisse suivre une scolarité la moins perturbée possible malgré les circonstances, malgré les conditions de travail inhabituelles et le manque de moyens humains et technologiques.

C'est pourquoi nous réclamons, au lycée français de Barcelone, la création d'un poste à temps complet d'informaticien-ne, là où n'exercent pour l'instant que deux personnes qui se partagent tout le travail d'un parc informatique évoluant de façon exponentielle sur les deux sites, Pedralbes et Munner, qui gèrent des problèmes récurrents de connexion défaillante, de logiciels à mettre à jour, de prêt de matériel, d'entretien des ordinateurs, de portables à reconfigurer, etc...

Et à tout cela vient s'ajouter la réforme du lycée, avec ses nouveaux programmes imposés, ses sujets contestés, ses directives ministérielles aussi changeantes que les annonces de confinement et ses épreuves maintenues en petite partie mais mystérieuses en grande majorité. Parmi les inconnues, l'épreuve de spécialité prévue en mars 2021 et qui se veut commune ou le grand oral final, par exemple. Quel type d'épreuve ? Quelles grilles d'évaluation ? Qui choisit le jury ? Quelle organisation dans les établissements ? Quel temps de concertation et d'harmonisation attribuer aux enseignant-e-s concerné-e-s par ce travail supplémentaire, agents de l'État qui ne sont déjà pas rémunérés pour la correction de ces épreuves communes ? Une fois encore, ne va-t-on devoir compter que sur les efforts et la conscience professionnelle du corps enseignant et de l'équipe de direction, déjà toutes et tous fort sollicité-e-s par les nouvelles modalités incontournables qu'exigent la situation sanitaire ?

À nouveau nous alertons sur la multiplication des tâches, l'accroissement des heures passées devant nos écrans et les risques que cela implique sur notre santé, physique et mentale, la fatigue accrue des personnels, le manque de reconnaissance, financière et morale, le manque de confiance dont fait parfois preuve notre hiérarchie dans un projet où l'école porte ironiquement son nom, "école de la confiance". Confiance en qui ? En quoi ? Et pour qui ? Alors qu'un arrêt maladie, même pour un cas avéré de Covid-19, signifie forcément un jour de carence pour le ou la collègue concerné-e. Alors que le temps de formation continue, un droit fondamental de tous les salariés et d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel, n'a cessé de diminuer pour se dérouler désormais pour moitié sans aucune décharge horaire sous prétexte que les parents feraient pression sur l'Agence. Laisser entendre que les dispositifs de formation continue de l'Agence ne valent pas

de manquer quelques heures de cours, c'est, de fait, les présenter comme une chose annexe, non essentielle, finalement peu utile.

Il est quelque peu cynique de saluer l'investissement du personnel enseignant dans des lettres ouvertes pour, dans le même temps, prendre des décisions qui vont de plus en plus dans le sens de la restriction de ses droits et de la non-prise en compte de ses demandes pourtant légitimes. Il peut agacer aussi ce terme de "hussards noirs de la république" entonné en coeur et à tous vents depuis la mort de Samuel Paty, tant les gouvernements successifs semblent s'ingénier à détruire pierre par pierre l'édifice scolaire publique, diminuant se faisant l'autorité morale, civique et intellectuelle du corps enseignant.

Et dans l'AEFE, ce sont 71 suppressions de postes de résidents supplémentaires qui sont prévues à la rentrée prochaine. L'État continue de parler d'expansion du réseau des lycées français de l'étranger au détriment du réseau historique, sans se soucier de l'homogénéité des offres et sans augmenter sa participation financière malgré le coût des mesures sanitaires qui pèse sur les établissements. Le plan d'aide destiné à aider les familles suite au confinement a servi en grande partie aux établissements partenaires. Cette privatisation a des effets humains et sociaux néfastes, des suppressions de poste, mais c'est aussi un effort répété exigé des familles de nos établissements en gestion directe à travers des frais de scolarité qui gonflent automatiquement pour contrebalancer le désengagement de l'État français.

Les représentant-es SNES, SNEP, SNUIPP-FSU ainsi que les représentants du Comité UGT élu-es
au Conseil d'Établissement du Lycée français de Barcelone

Déclaration liminaire APE – Conseil d'Établissement du 17/11

Monsieur le Proviseur, nous tenons une fois de plus à vous remercier pour votre mobilisation et celle de vos équipes administratives et pédagogiques. Ensemble, vous avez à nouveau relevé le défi de mettre en oeuvre des solutions organisationnelles conciliant les recommandations sanitaires de la France et de la Catalogne ainsi que, tout dernièrement, les mesures de sécurité requises pour assurer la protection de tous.

Cependant, l'APE de Barcelone tient à vous réitérer une nouvelle fois son refus de voir les frais de scolarité et de cantine augmenter de 3%.

Nous tenons à rappeler quelques éléments contextuels :

- Les frais de scolarité d'un élève, entré en 2006 en Petite Section et aujourd'hui en Terminale, auront connu une augmentation de 70% alors que le taux d'inflation atteignait 20% sur la même période.
- Le LFB a longtemps été un EGD fortement contributeur et par conséquent solidaire des autres établissements au sein du réseau AEFE: alors que l'Espagne est aujourd'hui le pays européen le plus impacté économiquement par la crise du COVID et que Barcelone, de part la prédominance des secteurs de l'hôtellerie et du tourisme, est particulièrement touchée, il serait particulièrement injuste de faire porter aux familles, une nouvelle fois, le poids financier destiné à compenser la perte de 5% de notre effectif.
- Une chute d'effectif qui, dans le contexte économique actuel, pourrait être accentué par une hausse des frais.
- Nous rappelons ici que l'AEFE dispose via la Participation à la Rémunération des Résidents, d'un levier simple pour soutenir notre établissement. Une diminution de 20% de la PRR permettrait de dégager 1 million d'euros annuels supplémentaires pour soutenir notre établissement.